

UN ÉVÉNEMENT



LIMOGES



# Chope tes Baskets

**REGLEMENT**

## Article 1 : Généralités

Le présent règlement s'applique à tous les participants, accompagnants, employés et bénévoles participant à la 1<sup>ère</sup> édition de l'événement, le Samedi 9 Octobre 2021.

Chope tes Baskets est une course / marche à pieds de 7kms organisée par la Cerveoiserie de Limoges dans le Bois de la Bastide en faveur des animaux des personnes démunies et aidées par l'association United Riders. La remise du don se fera en fin de course.

Chope tes Baskets ne comporte ni classement ni chronométrage car le ton de la course est à la fête ! Elle se court déguisée avec des ravitaillements en bières, fromages, saucissons et autres produits locaux (pommes du coin, pâtisseries Bijou, ect...) et boissons sans alcool (eau, jus d'orange, jus de pomme).

Si vous souhaitez profiter pleinement de l'expérience, relire l'article 1 ! ;)

## Article 2 : Tarifs et conditions d'annulation

L'inscription est de 15€ par personne.

Vous aurez la possibilité, au moment de votre inscription de souscrire en plus à une assurance individuelle annulation qui vous permettra d'être remboursé à hauteur de 80% soit 12€. Le remboursement se fera sur le compte bancaire avec lequel le règlement avait été effectué. En cas d'annulation de votre part, et sans avoir souscrit à cette assurance,

aucun remboursement ne sera effectué, ni aucune indemnité versée. Merci de prendre vos précautions.

**Dans le cas où vous auriez récupéré votre bracelet de reconnaissance avant votre annulation (avec ou sans assurance), vous devrez impérativement passer le rendre à la Cervoiserie, 4 rue Auguste Comte, Limoges, avant le 08/10/2021 afin que nous puissions le céder à un autre participant.**

La Cervoiserie de Limoges se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de conditions climatiques dangereuses ou des restrictions covid. En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou motif indépendant de la volonté des organisateurs et dans le cas où vous n'aurez pas souscrit à cette assurance, nous vous rembourserons à hauteur de 14€, les 1€ manquants correspondant aux frais de gestion.

### **Article 3 : Inscriptions et retrait du bracelet de reconnaissance**

Au regard de la conformation de la course et pour des questions de sécurité, les inscriptions sont ouvertes uniquement aux personnes majeures au moment de l'événement (nées avant le 09/10/2003).

Les ventes de la billetterie se feront uniquement en ligne et de manière sécurisée sur le site internet de notre partenaire [Chope tes Baskets 2021 \(njuko.net\)](http://njuko.net) à compter du 2 Août 2021. Merci de vous munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds de moins d'1 an et de votre carte bancaire. Sans cela, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription. Les inscriptions se clôtureront le Mercredi 29 Septembre 2021.

Pour notre 1<sup>ère</sup> édition, nous fixons une jauge limite à 430 participants.

Si vous n'avez pas réussi à avoir votre place à temps, une liste d'attente sera mise en place et vous serez avertie dès qu'une place se libèrera.

Vous êtes invité(e) à vous présenter à la Cervoiserie, 4 rue Auguste Comte, Limoges, sur nos horaires d'ouverture, en possession de votre carte de retrait de bracelet de reconnaissance (disponible dans votre espace coureur ou reçu par mail) afin de vous remettre ce dernier vous donnant accès à la course, ses ravitaillements et les cadeaux d'arrivée. Il vous faudra l'imprimer ou nous la présenter depuis votre téléphone **AINSI QUE VOTRE PASS SANITAIRE** entre le Lundi 04/10/2021 et le Vendredi 08/10/2021 si vous êtes vacciné(e) et entre le Jeudi 07/10/2021 et le Vendredi 08/10/2021 si vous avez opté pour un test PCR ou antigénique de moins de 48h. **LE PASS SANITAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE PRESENTE AU FORMAT PAPIER** de façon à pouvoir vérifier que les personnes ayant opté pour le test plutôt que le vaccin soient bien dans le délai de 48h imposé par le gouvernement avant la course, cette info n'étant pas vérifiable depuis un pass sanitaire numérique. Sans la

présentation de ce dernier, nous ne pourrons vous remettre votre bracelet et vous ne pourrez donc pas prendre part au départ le jour de la course. Merci de votre compréhension. Nous essayons de nous adapter au mieux pour ne pénaliser personne. Ces informations sont susceptibles d'évoluer d'ici le 09/10/2021. Veuillez faire en sorte de rester informé(e).

Tout engagement est nominatif. Il est interdit de revendre sa place sous peine de voir le racheteur se faire refuser l'accès à la course.

Il est interdit de donner son bracelet de reconnaissance à une autre personne sans l'accord de l'organisation. Toute personne rétrocédant son bracelet de reconnaissance à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le bracelet de reconnaissance devra être entièrement lisible lors de la course et vous aurez l'obligation de le faire pointer auprès des compteurs lors du franchissement de la ligne d'arrivée.

**Dans le cas où vous auriez récupéré votre bracelet de reconnaissance avant votre annulation (avec ou sans assurance), vous devrez impérativement passer le rendre à la Cervoiserie, 4 rue Auguste Comte, Limoges, avant le 08/10/2021 afin que nous puissions le céder à un autre participant.**

#### **Article 4 : Le parcours**

7kms matérialisés par des balises de couleurs uniformes afin d'en faciliter la reconnaissance.

Les lignes de départ et d'arrivée seront au même endroit : L'entrée du bois de la Bastide, avenue Jean Monnet, à côté du parking.

Le parking du bois de la Bastide sera condamné pour l'échauffement. Nous vous conseillons de vous garer au parking de l'Aquapolis.

L'échauffement se fera en partenariat avec les étudiants STAPS de Limoges sur le dit parking cité juste avant.

Il y aura 4 postes de ravitaillements sur toute la course (tous les 1kms700 environ).

Nous instaurons une limite de temps pour effectuer ces 7kms en 1h30, ce qui vous laisse largement le temps de profiter pleinement des 4 ravitaillements, même en marchant ! Au-delà, les retardataires sont invités à terminer le parcours accompagnés des serre-files qui fermeront la course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera

sous son entière responsabilité, devra se conformer aux règles de circulation du code de la route et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Il en est de même pour tout coureur souhaitant abandonner. Il devra, à sa convenance, se présenter aux serres files, aux gardiens, aux postes de ravitaillements ou au niveau des tentes médicales, disposés respectivement tout le long du parcours.

Un toilette sera mis à votre disposition sur la zone départ / arrivée, Nous comptons sur vos efforts pour les garder le plus propre possible.

### **Article 5 : Dotation et cadeaux**

A la ligne d'arrivée, chaque participant recevra un Cervoiss' pack contenant :

Chuuuuuuuuuuuuuuut, c'est la surprise !

Aussi, le meilleur déguisement sera élu et récompensé par une surprise à la fin de la course ! Alors, à votre imagination !

### **Article 6 : Chronologie de l'événement**

10h : Ouverture public / Désinfection des mains au gel hydroalcoolique / Vérification de l'identité avec CNI + Carte de retrait de dossard + Pass sanitaire contre remise du bracelet de reconnaissance des retardataires qui ne l'aurait pas récupéré à la Cervoiserie

10h30 : Echauffement des participants par les étudiants STAPS de Limoges

11h : Top départ de la course

12h30 : Fin de la course et désinfection des mains au gel hydroalcoolique

\*Chaque participant est dans l'obligation de présenter son bracelet de reconnaissance avec le numéro lisible aux compteurs situés à la ligne d'arrivée\*

13h : Remerciements, présentation des partenaires, de l'association et remise du chèque. Election du meilleur déguisement.

14h : Fermeture au public

Dans la mesure où une communication est faite sur les horaires en amont, le participant s'engage à assumer pleinement tout retard et les obligations qui en découleront, à savoir, respecter la même chronologie que les autres participants mais ce, dans un délai plus court, et même si cela devait interférer sur la faisabilité de sa course dans les temps impartis. L'organisation ne peut être tenue pour responsable de l'absence d'échauffement d'un participant dû à un éventuel retard. Donc on met son réveil et on se motive !

## **Article 7 : Sécurité & Santé**

Le bois de la Bastide ne sera pas fermé aux promeneurs pendant la durée officielle de l'événement. Les coureurs sont invités à se conformer au code de la route, n'emprunter que le parcours officiel et rester courtois avec les autres utilisateurs.

L'organisation met en œuvre tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve.

La sécurité et l'assistance médicale sont assurées par la protection civile composée de 4 intervenants secouristes et d'un VPSP (véhicule de premiers secours à personne), épaulée par un responsable sécurité infirmier de métier, 2 gardiens, 2 serre-files et 2 compteurs bénévoles (au minima titulaire du PSC1). Ainsi que la mise en place d'un partenariat avec les étudiants STAPS de Limoges, futur professionnels du sport (pour l'échauffement en prévention des blessures).

Le service médical de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Les coureurs dans un état d'ébriété trop avancé pourront également se voir écarter de la course par les organisateurs. Son bracelet de reconnaissance lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

**Nous en profitons pour vous rappeler que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et qu'il est à consommer avec modération.** Il est interdit de donner son verre à son copain de par le taux d'alcoolémie à ne pas dépasser avant de reprendre le volant mais aussi dans le cadre des gestes barrières dû à la pandémie du Covid-19.

« Son SAM, on le choisit avant de courir ». 1 éthylo-test par participant sera fourni en ce sens. En cas de non-respect des dispositions prises par les organisateurs afin d'éviter tout abus de consommation d'alcool, leur responsabilité ne pourrait être engagée. En ce sens, chaque participant s'engage, s'il consomme de l'alcool, à le faire modérément et considérer l'événement comme une découverte/dégustation et non comme un moyen de s'enivrer.

Tout responsable de l'organisation se réserve le droit de refuser le top départ à un participant déjà sous l'emprise de l'alcool au moment de son arrivée sur les lieux.

Compte tenu de l'étroitesse des routes et du grand nombre de participants, les bicyclettes, engins à roulettes (vélo, trottinette, etc) ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une accréditation de l'organisation. Tout coureur accompagné d'un de ces derniers sera disqualifié.

L'usage de drone est formellement interdit pendant la course.

Bien que nous les adorons, mais par mesure de sécurité, la présence de chiens n'est pas autorisée.

Il est interdit d'aller sur la route de l'avenue Jean Monnet lors de l'échauffement et de l'arrivée afin d'assurer votre sécurité et ne pas perturber la circulation des automobilistes.

### **Article 8 : Covid-19**

Compte tenu de la pandémie mondiale qui sévit, nous sommes dans l'obligation de vous réclamer le pass sanitaire. A savoir :

- Preuve d'un schéma vaccinal complet à + 7 jours au plus tard le jour de l'événement  
Ou
- Un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h  
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Votre pass sanitaire sera contrôlé lors du retrait de votre bracelet de reconnaissance à la Cervoiserie, 4 rue Auguste Comte, Limoges, sur nos horaires d'ouverture, en possession de votre carte de retrait de bracelet de reconnaissance (disponible dans votre espace coureur ou reçu par mail) afin de vous remettre ce dernier vous donnant accès à la course, ses ravitaillements et les cadeaux d'arrivée. Il vous faudra l'imprimer ou nous la présenter depuis votre téléphone **AINSI QUE VOTRE PASS SANITAIRE** entre le Lundi 04/10/2021 et le Vendredi 08/10/2021 si vous êtes vacciné(e) et entre le Jeudi 07/10/2021 et le Vendredi 08/10/2021 si vous avez opté pour un test PCR ou antigénique de moins de 48h. **LE PASS SANITAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE PRESENTE AU FORMAT PAPIER** de façon à pouvoir vérifier que les personnes ayant opté pour le test plutôt que le vaccin soient bien dans le délai de 48h imposé par le gouvernement avant la course, cette info n'étant pas vérifiable depuis un pass sanitaire numérique. Sans la présentation de ce dernier, nous ne pourrions vous remettre votre bracelet et vous ne pourrez donc pas prendre part au départ le jour de la course. Merci de votre compréhension. Nous essayons de nous adapter au mieux pour ne pénaliser personne.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable et vous vous engagez pleinement à subir les conséquences de vos actes.

Le port du masque n'est pas obligatoire durant l'échauffement et la course. Il reste à la libre appréciation des personnes vaccinées et est vivement conseillé pour celles ne l'étant pas, en dehors de ces moments.

Les mesures gouvernementales pouvant évoluer très vite à ce sujet, l'organisation se réserve le droit de les modifier / s'adapter jusqu'à la dernière minute. Veuillez faire en sorte de rester informé(e). Nous n'hésiterons pas à communiquer également à ce sujet, entre autre sur nos réseaux sociaux créés pour l'occasion.

Une référente covid et des bénévoles seront présents lors de la course et veilleront à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire, assureront la gestion des procédures de prise en charge en cas suspect et des cas contact et seront les interlocuteurs privilégiés en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.

En cas de suspicion de symptômes, nous vous demandons de rester chez vous afin de préserver la santé des autres participants et des membres de l'organisation. Dans ce sens, vous vous engagez à ne pas venir courir si vous avez le moindre doute concernant votre état de santé.

Par ailleurs, il vous sera demandé de vous désinfecter **SYSTEMATIQUEMENT** les mains avec du gel hydroalcoolique lors de ces différents passages :

- Au départ
- A chaque ravitaillement AVANT de vous servir
- A l'arrivée

Soit 6 désinfections obligatoires. Le reste à votre convenance. Des bornes seront à votre disposition à proximité des points listés.

**Nous vous demandons d'être respectueux des membres de l'organisation et de veiller aux gestes barrières à leur égard mais aussi entre vous**, notamment sur les zones de regroupement (échauffement, ravitaillements, arrivée). Il est interdit d'échanger ses verres entre copains ou de piocher dans les contenants de fromages ou de saucissons du voisin par exemple, ces derniers étant individuels pour écarter tout risque de contamination.

Nous comptons sur votre bon sens pour ne pas faire de cet événement un cluster supplémentaire et prouver que nous pouvons continuer à s'amuser en toute sécurité si chacun y met du sien. Le sport, les loisirs et la culture ont besoin de vivre !

### **Article 9 : Droit à l'image**

Le participant autorise l'organisation de Chope tes Baskets et ses ayants droits (partenaires, médias) à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait figurer, prises à l'occasion de sa participation à Chope tes Baskets, sur tout support y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

### **Article 10 : CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **Article 11 : Assurance & Litiges**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation. La responsabilité de l'organisation de Chope tes Baskets n'est en aucun cas engagée en cas de défaillance, d'accident dû à un mauvais état de santé ou dans le cas de la production d'un certificat médical falsifié.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisation pour tout dommage causé à leur équipement.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisation en cas d'accident matériel ou corporel.

## **Article 12 : Notre charte éthique**

En signant ce règlement vous acceptez de :

- Ne rien jeter au sol. Gardez vos déchets jusqu'au prochain ravitaillement (environ 1km700). Des poubelles et des cendriers seront également mis à votre disposition régulièrement le long du parcours. Cependant, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du bois de la Bastide afin d'éviter les départs de feu.
- Respecter autrui : les coureurs qui veulent s'amuser autant que vous, les bénévoles qui travaillent pour votre amusement, les spectateurs qui sont venus vous encourager.
- Respecter les espaces publics que la ville de Limoges met gentiment à notre disposition, si vous voulez voir Chope tes Baskets perduré d'année en année !
- Ne vous écartez pas de l'itinéraire prévu.
- Ne perturbez pas la circulation urbaine.
- Courir ou marcher sur le côté droit de la chaussée afin de faciliter le dépassement par la gauche des coureurs plus rapides que vous.



- Porter assistance à toute personne le nécessitant ou prévenir les secours.
- Contribuer à faire de cet événement un moment festif, de plaisir et de partage.

### **Article 13 : Nos partenaires**

La ville de Limoges

Le département de la Haute-Vienne

Le réseau de bus TCL de la ville

BDE Limouzi'STAPS

Bijou

Brasseurs locaux

Délirium

### **Article 14 : Bénéfices**

Chope tes Baskets œuvre caritativement en faveur de l'ONG United Riders (regroupement de motards) pour l'antenne de Limoges qui aide les SDF et les personnes les plus démunies ou dans le besoin. Avec leur accord, les bénéfices de cette course reviendront pour soutenir les soins vétérinaires et alimentaires des animaux de ces personnes. Ils seront présents le jour de la course, nous vous les présenterons et remettrons le chèque en votre présence. Vous pourrez d'ailleurs, avant le départ de la course, remettre des dons de toute sorte.

### **Article 15 : Acceptation complète du règlement**

Chaque participant déclare connaître et accepter le présent règlement et s'engage à l'accepter sans réserve au moment de son inscription.

## **Article 16 : Toutes nos félicitations !**

Tu as tout lu ! Cela montre ta motivation ! Et toute l'équipe t'en remercie. Tu n'as plus qu'à choper tes baskets et nous t'attendons le Samedi 9 Octobre 2021 à 10h !

## **Article 17 : Contact**



4 rue Auguste Comte

87 280 LIMOGES

05.87.41.41.17

[chopetesbaskets@gmail.com](mailto:chopetesbaskets@gmail.com)



Chope tes Baskets